

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
ENTRE LE 12 JUIN 2020 ET LE 19 JUIN 2020**

**DÉCISION DU 12 JUIN 2020**

**Direction des Finances - SPL STRAN Parc de stationnement en enclos - Régie de recettes - Modification du fonds de caisse.**

A compter du 15 juin 2020, l'article 5 de la décision du 14 janvier 2019 instituant une régie de recettes à la Direction de l'Espace Public, est modifié de la façon suivante :

« Article 5 » : Le fonds de caisse de 2 000 € est abaissé à 1 000 € et répartis comme suit :

- 950 € pour le fonctionnement des automates,
- 50 € au siège de la régie.

Les autres dispositions des décisions antérieures non contraires à la présente décision restent en vigueur.

**DÉCISION DU 15 JUIN 2020**

**Direction Juridique et Commande Publique - Service Assemblées – Gestion locative - Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Equipements sportifs - Preneur : Association PLACE AU VELO.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association PLACE AU VELO, 2 bis avenue Albert de Mun 44600 SAINT NAZAIRE à occuper des équipements sportifs (dont le détail figure en annexe de la convention jointe), situés sur le domaine public communal, à compter de la saison sportive 2020/2021, et ce pour au plus trois saisons sportives, soit jusqu'au 31 août 2023.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

**DÉCISION DU 16 JUIN 2020**

**Service administratif Ville Educative et Créative - Information Communication - Maison de Quartier Méan-Penhoët – Attribution de subvention – Convention financière à conclure.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement d'une subvention à l'association Maison de Quartier Méan-Penhoët située 1 rue Emile Combes à Saint-Nazaire, d'un montant de 21 978 €.

La convention financière annexée à la décision règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6574.

**DÉCISION DU 16 JUIN 2020****Direction des Finances - Conservatoire à Rayonnement Départemental (Musique et Danse) - Régie d'avances - Modification du montant de l'avance.**

A compter du 15 juin 2020, l'article 5 de la décision du 9 décembre 2009 instituant à la Direction de la Culture au Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse une régie d'avances est modifié de la façon suivante :

« Article 5 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé provisoirement à 21 000 euros au lieu de 1 200 € afin d'effectuer le remboursement de toutes les participations et abonnements pour les 3 dernières semaines de mars et avril 2020 période de confinement suite au Covid-19. »

Les autres dispositions des décisions antérieures non contraires à la présente décision restent en vigueur.

**DÉCISION DU 19 JUIN 2020****Direction des Finances - Attribution de subventions.**

La Ville de Saint-Nazaire autorise le versement des subventions listées en annexe, pour un montant total de 52 721 €.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6574.

<b><u>LISTE DE SUBVENTIONS A VERSER</u></b>					
<b>Service</b>	<b>Article</b>	<b>Nom de l'Organisme</b>	<b>Nature Juridique de l'organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant de la subvention</b>
11000	6574	CFDT UNION LOCALE ASSOC REGION NAZAIRIENNE	Association	Subvention ordinaire	10 039,00
11000	6574	CFE CGC UNION LOCALE	Association	Subvention Ordinaire	7 035,00
11000	6574	CFTC UNION LOCALE SYNDICAT	Association	Subvention Ordinaire	7 512,00
11000	6574	CGT UNION LOCALE SYNDICAT	Association	Subvention Ordinaire	9 935,00
11000	6574	FSU ST NAZAIRE SECTION LOCAL FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE	Association	Subvention Ordinaire	1 289,00
11000	6574	UNION LOCALE FORCE OUVRIERE	Association	Subvention Ordinaire	10 067,00
11000	6574	UNSA UL ST NAZAIRE	Association	Subvention Ordinaire	6 844,00
<b>TOTAL</b>					<b>52 721,00</b>